

Premio IILA-Cinema / Annexe 2 : règlement

Conditions pour la candidature :

- Pour poser leur candidature, les participants devront remplir, dans les délais prévus, un formulaire d'inscription qui sera disponible sur le site web www.iila.org . Aucun film soumis selon d'autres modalités ou après la date limite d'inscription ne sera accepté.
- Les films des candidats doivent avoir été réalisés après le 1er janvier des deux années précédant chaque appel. Par conséquent, pour la première édition (2021), seuls les films achevés le 1er janvier 2019, ou après, seront admis en concours.
- Les films doivent être réalisés par des réalisateurs qui ont terminé leurs études dans un institut de formation cinématographique reconnu par le pays membre de l'IILA dans les cinq années qui précèdent l'appel à candidatures, ou qui font partie du corps enseignant de ces mêmes instituts au moment de la soumission de la candidature.
- Les films réalisés pendant la période d'études du candidat ne seront pas acceptés.
- Les candidatures doivent être avalisées par un institut de formation cinématographique.
- Les instituts de formation peuvent soutenir une candidature par catégorie (3 au total).

Nationalité des candidats :

- Les films en compétition doivent obligatoirement avoir été réalisés par des cinéastes ressortissants d'un des pays d'Amérique latine membres de l'IILA.

Catégories :

- La participation est ouverte à des films de n'importe quel type, longueur, thème, genre ou format, y compris les propositions expérimentales, hybrides, techniquement innovatrices, etc., à condition qu'ils puissent être projetés dans le contexte d'une salle de projection traditionnelle.
- Les films pourront être récompensés dans trois catégories : fiction, documentaire et innovation (expérimental, essai, nouveaux langages, etc.).
- Afin de faciliter l'organisation de la programmation des films sélectionnés, les projets dont la durée est supérieure à 50 minutes seront considérés comme des longs métrages, tandis que ceux dont la durée est inférieure à 50 minutes seront considérés comme des courts métrages. Le fait d'appartenir à l'une ou l'autre catégorie ne constitue en aucun cas un critère de sélection ou d'évaluation. Seule la qualité des propositions sera évaluée par les jurés.

Lien avec le thème général :

- La production doit aborder un ou plusieurs thèmes liés aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies :
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/es/objetivos-de-desarrollo-sostenible/>

Exigences techniques :

La candidature se conclura par l'envoi du film à l'aide d'un lien URL vers une plate-forme de streaming (telle que Youtube ou Vimeo).

L'accès aux films ne doit pas être autorisé en vue d'une consultation par le grand public avant au moins la date de clôture du processus de sélection (2 août 2021), en conséquence de quoi, on conseille vivement de recourir à un mot de passe.

- Format des copies de projection : en cas de sélection, les candidats qui ont soumis la demande doivent expédier deux copies du film à l'IILA sous les formats suivants :
 - une copie au format MOV, Apple ProRes 422, 48 kHz AAC ou PCM/WAV Stereo ou 5.1 Surround, résolution minimum de 1920 x 1080p (Full HD) et maximum de 4096 x 2160 (DCI 4K).
 - une copie au format MP4, H.264 ou x264, 48kHz AAC ou PCM/WAV Stereo, résolution 1920 x 1080p (Full HD), taille maximum du fichier 5 GO.

Les liens pour le téléchargement des copies doivent être envoyés dans les trois semaines qui suivent la notification de la sélection à l'adresse électronique suivante premioiilacinema@gmail.com

Sous-titrage : Les copies de projection doivent contenir une piste de sous-titres en italien (au format .srt) ou, à défaut, les candidats sélectionnés doivent joindre une transcription des dialogues en langue originale, avec les codes temporels correspondants, afin que l'équipe qui organise le concours puisse produire les sous-titres traduits.

Matériel publicitaire

- Pour compléter le formulaire d'inscription, les candidats devront expédier une photographie du réalisateur de chaque film et le matériel publicitaire correspondant (captures d'écran, photos du tournage, etc.). L'envoi de ce matériel implique une cession des droits d'utilisation, qui est limitée à la promotion de l'événement, y compris les éditions ultérieures, et dans le but d'inclure ce matériel dans les archives de l'IILA en vue d'une consultation publique ou au niveau interne.

Coûts de participation :

- L'inscription est gratuite.

Calendrier :

- Les candidatures seront ouvertes jusqu'au vendredi 18 juin 2021.
- L'équipe organisatrice enverra aux jurys, au cours de la semaine suivante, les films nominés qui répondent aux exigences décrites ci-dessus.
- Le jury rendra son verdict au plus tard le vendredi 30 juillet 2021.
- L'équipe organisatrice publiera le verdict du jury le lundi 2 août et enverra une notification personnalisée aux candidats sélectionnés. Cette confirmation sera envoyée par courrier électronique aux adresses de contact indiquées dans le formulaire de candidature, ainsi que par téléphone. L'IILA décline toute responsabilité et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'absence de réponse de la part de candidat.
- La cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la séance d'ouverture (ou de clôture) des projections de films à Rome.

Autre :

- L'équipe organisatrice se réserve le droit de contacter les candidats des films sélectionnés pour leur demander des éclaircissements ou des informations supplémentaires concernant leur candidature.
- Les films qui ne répondent pas aux exigences ci-dessus seront exclus de la participation. L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter les candidatures pour lesquelles il existe des doutes quant à la véracité des informations fournies dans le formulaire de candidature ou pour toute raison qu'elle juge légitime, celle-ci ne pouvant jamais être tenue de justifier sa décision auprès de quiconque, si ce n'est auprès des autorités de l'IILA.

- L'équipe organisatrice et l'IILA se réservent le droit de ne pas répondre aux demandes d'informations qui ne sont pas jugées pertinentes ou utiles pour le déroulement de l'événement.

Cession des droits :

- L'IILA se réserve le droit d'utiliser en exclusivité le matériel soumis pour le prix, sans but lucratif et pour une durée indéterminée, dont la propriété reste à l'auteur. L'IILA sera toujours tenue de mentionner le nom de l'auteur, le pays d'origine et le titre du film.
- Le participant est le seul responsable du contenu de son image, par conséquent, il accepte de dégager l'IILA de toute responsabilité vis-à-vis de tiers.

Traitement des données à caractère personnel :

- Les candidats sont informés que le traitement des données à caractère personnels a pour seul but de mener à bien les activités de sélection et sera effectué par des personnes désignées pour cette sélection. L'IILA est responsable du traitement des données à caractère personnel.

Veillez signer et expédier l'Annexe 3 :

LETTRE DE DÉCHARGE EN VUE DE LA PUBLICATION DES CONTENUS À DES FINS INSTITUTIONNELLES : <https://iila.org/wp-content/uploads/2021/04/Annexe-3-Lettre-de-Decharge-IILA-Cinema.pdf>